



Paris, le 02 avril 2013

Mesdames, Messieurs
Les Présidents des associations affiliées
Les Présidents/Gérants des structures agréées

Copie : Les Présidents de Ligues et de
Comités Départementaux
Dr GUIAVAR'CH, président de la
commission médicale

Réf.: 13.0665

Objet : visite médicale de non contre indication à la pratique du parachutisme

Mesdames, Messieurs,

Après consultation de la commission médicale et du médecin en charge du suivi médical réglementaire, le comité directeur, en sa réunion du 19 octobre 2012 a validé la proposition de délivrance du certificat médical par tout docteur en médecine.

L'article 3.4 du règlement médical fédéral est modifié comme suit :

« Les examens médicaux et la délivrance du certificat de non contre indication doivent être effectués par un médecin titulaire du grade de docteur en médecine et inscrit à l'Ordre des Médecins. Il aura au préalable consulté le site officiel de la Fédération [commission médicale], pris connaissance des contre indications et du certificat médical type qui stipule expressément que le médecin a bien pris connaissance des contre indications. »

Vous trouverez en pièces jointes, le modèle de certificat type à faire remplir par le médecin ainsi que la liste des contre-indications.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

David ROTH
Secrétaire Général

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr

P.J : 2